

TOUTES LES RIVES

GUIDE D'INFORMATION PÊCHE-CAMPING RUSTIQUE

FORFAIT PÊCHE-CAMPING RUSTIQUE EN RIVES

Enregistrement : Accueil Rupert
Horaire de 7h à 16h

- ❖ Les séjours en pêche-camping rustique doivent être d'une durée minimale de 2 nuits.
- ❖ Droits de pêche et de camping inclus dans le forfait (tarif en jour/personne, minimum 2 pers.)
- ❖ Maximum de 6 personnes par groupe (incluant les enfants).

Arrivée : 13h
Départ : 13h

**Dans l'éventualité où des personnes additionnelles voudraient se joindre à votre groupe, nous vous recommandons fortement de réserver pour ces personnes. Le nombre de personnes par jour étant limité, elles éviteront de se voir refuser l'accès.*

***La confirmation de réservation n'est pas un droit d'accès! L'émission des droits d'accès se fait via l'accueil Rupert et ceux-ci peuvent vous être acheminés par courrier électronique ou par télécopieur. Informez-vous pour plus de détails.*

À PROPOS DE L'OFFRE DE PÊCHE-CAMPING RUSTIQUE EN RIVES

Territoire : Le territoire géré par la Corporation Nibiischii est immense. Il comporte plus de 5 000 lacs. La saison d'opération étant d'environ 4 mois, il est très difficile d'assurer un accès de qualité et une mise à jour de l'information pour tous les plans d'eau. De plus, plusieurs utilisateurs circulent et occupent le territoire ce qui peut, dans certaines situations, accélérer la détérioration de certains chemins. Ainsi, il n'est pas possible de garantir l'état des chemins et de la mise à l'eau et l'accès est donc aux risques et périls du client. Le droit d'accès est non-remboursable.

Aménagement : Camping rustique non-aménagé – ATTENTION! Ne pas vous camper dans l'aire de mise à l'eau afin de permettre un passage à des fins de sécurité et de ne pas bloquer l'accès aux autres utilisateurs du site.

Services : AUCUN

Chemins : la qualité des chemins peut varier selon le secteur – l'utilisation d'un camion 4 x 4 avec une bonne garde au sol est toujours recommandé.

Accès à l'eau : Accès à l'eau naturel – nécessite un véhicule 4 x 4

Équipement recommandé : Camion 4 x 4

ATTENTION PÊCHEURS!

Les droits d'accès sont émis sur une base de 24 heures. Ils sont donc valides à compter de l'heure d'émission le jour d'arrivée jusqu'à la même heure le jour du départ.

Vous devrez acquitter le coût des droits d'accès pour tout le groupe, pour la durée totale de votre séjour, incluant ceux des enfants de moins de 18 ans. **Advenant une sortie tardive, chaque membre du groupe devra acquitter les frais d'une journée supplémentaire de pêche quotidienne.**

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Espèces : Doré, brochet, touladi et truite mouchetée (varient selon les plans d'eau)

Eau non-potable : L'eau sur le site n'est pas potable pour la consommation. Il est recommandé d'apporter de l'eau potable, ou encore, de faire bouillir l'eau disponible sur place de 10 à 20 min.

Sur la route : Les chemins forestiers peuvent être en mauvais état dans certains secteurs (garde au sol minimale de 7 pouces et les branches frottent régulièrement sur les véhicules).

- Les chemins d'accès, tels les route 32 et 42, sont occasionnellement entretenus par les compagnies forestières du secteur ou par Hydro-Québec et ce, en fonction des travaux qu'ils ont à y réaliser. Dans tous les cas, la circulation sur de tels chemins nécessite un véhicule possédant une garde au sol d'au moins 18 cm (7 pouces) et vous pouvez prévoir que votre vitesse variera en moyenne entre 70 et 20km/h à certains endroits, dans les chemins secondaires.
- Il est fortement recommandé de se munir de deux (2) roues de secours gonflées à bloc, la distance à parcourir sur des routes de gravier étant considérable.

Sur l'eau :

- N'oubliez pas que de naviguer sur de grands plans d'eau non balisés où les effleurements rocheux sont nombreux et où les changements météorologiques peuvent rapidement créer des conditions dangereuses, nécessite une attention constante.
- **Évitez les infractions!**
 - Avoir son permis de pêche sur soi en tout temps
 - Porter un vêtement de flottaison individuel (VFI)
 - Avoir une trousse de sécurité nautique dans votre embarcation

Autres

- Les animaux domestiques sont autorisés – contactez-nous pour connaître les règles en vigueur
- Pas de location d'embarcation ou de moteur sur place.
- Pas de service de guide offert.
- Prévoyez une lampe de poche pour vos déplacements nocturnes.

Rappels pour un séjour sécuritaire et responsable :

- « *Les activités en plein air peuvent comporter certains risques. Vous devez donc toujours vous assurer de posséder les compétences et habiletés requises à la pratique de l'activité choisie. Il est très important de prendre conscience des risques inhérents à cette activité, de connaître et de respecter vos capacités et de disposer des équipements appropriés, lorsque requis.* »
- La réglementation fédérale **interdit à quiconque de conduire une embarcation munie d'un moteur à moins d'avoir en sa possession une preuve à l'effet** qu'il a réussi un cours de sécurité nautique au Canada avant le 1er avril 1999 ou une carte de conducteur d'embarcation de plaisance émise suite à la réussite d'un examen agréé par Transport Canada.

- **Tel que stipulé par le règlement sur les réserves fauniques, toute personne qui pratique l'activité de pêche doit, à sa sortie de la réserve faunique, faire rapport de cette activité à l'endroit déterminé à cette fin, en y indiquant ses captures quotidiennes.** Toute dérogation à ce règlement constitue une infraction et est passible d'une amende minimale de 250\$.

CORPORATION NIBIISCHII	
RÉSERVE FAUNIQUE DES LACS-ALBANEL-MISTASSINI-ET-WACONICHI	
SIÈGE SOCIAL	ACCUEIL RUPERT
C.P.2380	1584 route 167 nord, C.P. 38 – KM252
Mistissini (Qc) G0W 1C0	Chibougamau (Qc) G8P 2K5
Téléphone : (418) 748-7748 / Télécopieur : (418) 748-7749	
www.nibiischii.com / reservesaamw@nibiischii.com	
<i>Si paiement par chèque : libellé à l'ordre de Corporation Nibiischii</i>	

Horaire de l'Accueil Rupert :

En saison : 7h à 16h, 7 jours sur 7

Hors saison : 8h30 à 16h, du lundi au jeudi (sauf les jours fériés)

****Les informations mentionnées dans le présent guide sont sujettes à changement sans préavis*